TREIZIEME ANNEE — N° 490. On s'abonne au Bureau du Journal : 17, RUE DE L'ANNONCIATION à PARIS (1er Arr.) et dans les Bureaux de Poste SAMEDI 1er FEVRIER 1919.

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . . Un an. 8 fr.
ETRANGER. . . . — 10 fr.
LE NUMERO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . 15 —
Aux bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09

ANNONCES
Agence Parisienne de Publicité
16, Rue Drouot, Paris
TÉL. : GUT. 55-38

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . . Un an 8 fr.
ETRANGER. . . . — 10 fr.
Les abonnements ne peuvent être accordés pour moins d'un an. Ils partent du 1er ou 15 de chaque mois
LE NUMERO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . 15 —
Aux bureaux du Journal et par la poste

Pour les Rurales

Avions-nous tort d'écrire que le retour à la terre est à l'ordre du jour ? Le modeste essai de classification des femmes agricoles paru ici-même nous a valu des communications qui prouvent que le sujet est loin d'être épuisé et qu'il faut y revenir.

Faut-on s'en étonner ? Non, assurément, si l'on songe aux conditions nouvelles que l'existence posera demain à tant de femmes. Et non encore, lorsqu'on se rend compte de l'importance croissante du producteur en face de la vie chère qui semble tendre à devenir normale. Aussi est-il tout naturel qu'une personne vivant difficilement à la ville de petites ressources désire les augmenter en allant s'établir à la campagne.

C'est la fable de Perrette et du Pot au lait disent certains esprits chagrins — nous dirons, nous, que c'est le génial réaliste qui est, en l'espèce, l'esprit chagrin, car les rêves de la laitières n'ont rien que de bien raisonnable, normal, et de parfaitement réalisable. La campagne n'est pas l'Eldorado assurément, mais elle est le pays de la vie plus large par définition, et plus saine, ce que personne ne lui contestera.

Des femmes, beaucoup de femmes, sans doute, il faut le croire, vont demain quitter la ville pour les champs, ou bien vont, aux champs, commencer une vie nouvelle. Voilà l'offre. Comment s'y prépareront-elles, et où ? Quelles ressources, quel réconfort y trouveront-elles ? En un mot, y a-t-il une demande qui réponde à cette offre ? Voilà ce qui vaut la peine d'être examiné, non pas comme une question de dilettantisme, mais comme un sujet impérieusement posé à cette partie de l'opinion publique qui doit représenter tant de correspondance, de visites, d'enquêtes.

♣

Il faut d'abord remarquer l'élan superbe, l'énorme bonne volonté manifestée par cette jeunesse qui veut revenir à la terre.

« Je crois faire partie du dernier des quatre ordres féminins ruraux, écrit Suzanne D., et je viens vous demander quelques renseignements et conseils.

« J'habite Paris, mais ne l'aime pas, Je termine mes études dans un lycée. J'ai passé quatre périodes de vacances dont une, la dernière, de mars à Novembre, chez un vraie fermière, travaillant tout le jour à n'importe quel travail, attelant et conduisant des chevaux hersant ou fauchant. Aucun travail d'aucune sorte ne m'a rebutée. J'ai, en même temps, observé autour de moi, m'instruisant de cette vie si nouvelle pour moi. La vie rurale m'a paru bien rude, mais noble et si belle. J'y ai beaucoup réfléchi et je crois vouloir me destiner à l'élevage. Ma famille est d'accord avec moi sur ce point, Ma mère et moi comptons, peut-être cette année, sûrement l'année prochaine, nous installer à la campagne.

« Pourriez-vous, d'abord, madame, si je n'est pas abuser de votre obligeance, vous demander par quel moyen, puisqu'on n'a pas ou qu'on n'a que peu de fortune, arriver à réaliser de tels projets. Faut-il, obligatoirement, passer par une école ou pourrais-je, avec le peu d'expérience déjà acquise, et celle que s'acquerra tous les jours, arriver à quelque chose.

« Puis-je commencer par peu en augmentant petit à petit ou faut-il faire tout de suite en grand ?

« Je pense qu'ayant seulement 17 ans, je suis évidemment bien jeune et inexpérimentée pour me lancer tout de suite dans une entreprise importante. Aussi, j'ai pensé, qu'en attendant l'âge nécessaire, je pourrais vivre à la campagne, élevant quelques bêtes seulement, en étudiant, en observant. Peut-être alors, aurai-je acquis l'expérience nécessaire pour entreprendre autre chose. »

Devant tant d'ardeur et de sincérité, comme on voudrait savoir trouver en tout le bon conseil qui peut orienter toute une vie ! Qu'il est pénible de répondre la vérité que voici.

Nous ne cherchez évidemment pas le disciple de l'Institut Agronomique, car ce n'est pas ingénieur-agronome que vous voulez être. Les écoles de laiterie ménagères de Berbier et de Coëtlogon dont le recrutement est, d'ailleurs, presque purement local —, me paraissent trop spécialisées pour vous convenir. Les cours *normaux* de Grignon pour la préparation au professorat ne sont pas votre affaire, et le *second degré* est un peu court de préparation. L'école *agricole* de Rennes me semblerait bien réaliser votre idéal, mais elle tarde à s'ouvrir. En un mot, il faut le reconnaître, le remède que la patience. Rennes pourra, *d'autres écoles nous sont promises*. En attendant, il est des cours qui vous familiariseraient avec les choses que vous voulez aborder : ceux du « Foyer Rural », 42, rue du Louvre, par exemple.

Voilà un cas. Il n'est que le prototype de vingt semblables. Geneviève T., Violette S., bien d'autres, piétinent derrière les portes de Rennes. La première, l'enfant délicieuse que j'aime, a une situation assez spéciale. Délicate et fine, elle n'aurait pas de conduire une grande ferme — ce serait « forcer son talent » ; dans son petit bon sens pratique, elle songe que la propriété familiale située dans la banlieue d'un chef-lieu, pourrait être mise en valeur tout autrement qu'elle ne l'est. Aller l'habiter d'abord, renvoyer le jardinier-gardien, nourrir un âne, une chèvre, peut-être une vache, engraisser un porc, cultiver intensivement les jardins, bâtir une serre, vendre des primeurs, des légumes, des fruits, la fleur coupée ; entretenir et replanter le petit bois, élever des abeilles et des lapins angora, tel est son rêve de Perrette, à elle, et il faut le trouver encore fort bon et fort raisonnable. A celle-là, c'est l'Ecole d'horticulture attendue qui sera le plus utile ; nous l'attendons aussi.

Quand à la seconde, c'est une charmante jeune fille, née en Indo-Chine et qui en a gardé la nostalgie. La grande culture coloniale l'attire. Elle veut semer du riz, planter du caoutchouc ou de la vanille ou du thé ou tout ce qui se plante entre les 5e et 15e parallèles, et se vend sur les grands marchés d'Europe. Il faudrait l'envoyer à la section coloniale d'une des grandes écoles anglaises comme Swamley. Mais n'est-ce pas un peu humiliant de donner l'adresse de nos excellents amis, quand on demeure de ce côté-ci de la Manche qui n'est qu'un grand jardin, quelque chose comme le Parc National de ce continent-ci, à en croire nos autres amis des U.S. ? Celle-ci devra attendre l'ouverture de la section coloniale de l'Ecole Féminine d'Horticulture. « Patienza », comme on dit dans le Midi que vous habitez ; ce sera peut-être moins long que vous ne croyez (1).

C'est, en somme, de l'avenir qu'il s'agit ici, et l'avenir peut se faire un peu de crédit à lui-même. Le présent a de plus pressantes exigences, nous les examinerons dans un prochain article.

Odette Bussard.

(1) Le cours colonial de l'Institut Agronomique peut aussi être suivi à titre d'auditrice libre.

Notes d'Actualité

L'heure de la femme

Le Pays vient de subir une épreuve considérable et la force de volonté française a été victorieuse de la brutalité et de la sauvagerie teutonnes — grâce à notre jeunesse.

Les moments ont été souvent pénibles. Aussi, lorsque la bataille s'est terminée le 11 novembre, il y eut quelques instants d'hésitation. On ne voulait croire ; la foule entière était essoufflée.

Puis, ivre de joie, tout le monde s'est lancé dans les fêtes, dans les réceptions, dans les plaisirs.

Arrêtons maintenant et pensons à tous les nôtres, plusieurs millions peut-être, qui souffrent encore dans nos régions envahies et actuellement libérées. Là, il n'y a plus de communications ; ici il n'y a plus de maisons ; partout l'on attend toujours des nouvelles, du ravitaillement et l'honneur de revoir la patrie. Or, les premiers éléments ont passé comme une trombe : c'étaient les soldats de nos armées victorieuses, et depuis plus rien.

Nombreuses sont les régions du Nord ou de l'Est où les journaux n'arrivent pas encore, où la poste ne fonctionne pas, où les vivres n'existent pour ainsi dire pas. Tout y a été pris par les Boches : argent, habillement, meubles, bétail, volailles etc.

Cessons nos manifestations et préoccupons-nous de la reconstitution.

Attention aux Allemands ! Dans tous les centres où nous vivons avec eux, nous sentons très bien la puissance formidable avec laquelle tout ce peuple était dirigé, l'organisation méthodique avec laquelle tout y était réglé.

Si le soldat allemand est vaincu, l'Allemande existe toujours — et nous devons nous en méfier. Celle-ci, par besoin ou par politique, court après nos alliés américains, les plus riches soldats du monde.

La Boche aimait son kaiser ; elle le portait sur son cœur et aujourd'hui encore, l'on peut voir dans les régions occupées par nos troupes, des femmes qui possèdent sur elles des photographies, des médailles, des pièces de monnaie de leur ex-Guillaume. Aussi, lorsque vous leur dites que leur kaiser sera kapout, elles se mettent en colère.

Il nous faudra des hommes d'action, surtout des dirigeants qui ne chercheront pas à faire des discours éloquents ; mais qui se préoccupent de l'avenir de notre France.

La leçon a été suffisante et nous avons su apprécier les services de tous ceux à qui nous avions confiés avant la guerre les destinées de notre pays. C'est à nous d'en chercher d'autres puisque les anciens ne se sont pas montrés à hauteur de leur tâche.

Alors, où pourrons-nous en trouver d'autres ?

Les véritables compétences existent ; il s'agit de les trouver. Nous avons actuellement des individus, qui se sont rencontrés avec les Boches qui ont vu toutes leurs qualités, qui en ont souffert même ; à ceux-là, nous devons surtout penser.

Quatre années de guerre et plus, au milieu des combats et des difficultés sans nombre de tous les instants, ont donné — aux Poilus, aux vrais Poilus, à ceux qui se battaient et par conséquent n'étaient pas embusqués à l'arrière, — une connaissance beaucoup plus exacte des réalités, un sens beaucoup plus précis du lendemain, un raisonnement beaucoup plus sérieux des nécessités de la vie et des besoins de chacun.

Quatre années de lutte perpétuelle au péril de sa vie pour défendre les siens, en sacrifiant son existence sont des preuves certaines de l'abnégation.

C'est pourquoi il semble nécessaire de rechercher nos représentants parmi ceux qui ont été à la bataille et, puisque demain nous serons-tous, femmes et hommes, appelés à donner nos impressions, il est indispensable que nous fassions dès maintenant notre choix.

Plus d'un million d'hommes sont morts ; c'étaient presqué tous des jeunes gens. La force vive de la nation est considérablement diminuée : c'est parmi la jeunesse qui reste, que nous devons rechercher les compétences. Victimes des erreurs du passé, nos jeunes gens ont payé pour tous, ils ont souffert, ils ont montré ce qu'aurait dû faire le Pays avant 1914 ; ils ont été les sauveurs de la France, ils méritent d'en rester les dirigeants.

Mesdames, luttez contre la femme boche de toute votre énergie. *Marraines des Poilus*, vous avez contribué dans une très grande mesure à nous donner la Victoire : *Marraines des futurs représentants de la France* vous deviendrez, et ce sera grâce à vous que nos camarades ne se seront pas sacrifiés inutilement et que l'Allemagne restera vaincue.

Lieutenant Pierre Jarry.

Le suffrage des Femmes au Parlement

Après la Commission du Suffrage universel de la Chambre des députés, la Commission d'administration générale a été appelée à se prononcer sur la question du suffrage des femmes.

Malgré les efforts de M. Andrieux, rapporteur de la Commission, qui a toujours soutenu le principe du droit de vote égal pour les femmes et les hommes, la Commission d'administration générale a adopté des conclusions que la grande presse a publiées et qui ne pouvaient satisfaire les sociales suffragistes.

L'*Union Française pour le suffrage des Femmes* a fait remettre au président de cette commission une lettre de protestation ferme et modérée que nous publierons dans le prochain numéro, le texte nous étant parvenu trop tard, et dont une copie a été adressée à M. . Varenne, président de la commission du Suffrage universel.

Guerre à l'Alcool

LE NOUVEAU CODE PENAL SUISSE

Le projet de Code pénal fédéral, dont l'adoption est recommandée au peuple par un message du Conseil fédéral, traite en particulier des délits causés par les individus sous l'influence de la boisson. Il propose les moyens et le traitement pour combattre les abus et guérir les victimes de l'alcoolisme.

L'ivrognerie est considérée comme une maladie dont l'Etat cherche le remède par un traitement dans un établissement spécial. Le projet du Code pénal prévoit la création d'asiles ou de maisons d'éducation sous une direction unique relevant de l'Etat. Elles resteront distinctes des maisons de correction où les buveurs subissent une condamnation, les pensionnaires des maisons d'éducation jouissant de leur liberté.

Cependant, si l'ivrogne commet des délits ou tient une conduite menaçant la paix du ménage, il tombera sous le coup de la loi au même titre que d'autres coupables. Dans ce cas, il pourra être interné de force dans une maison pour buveurs. Lors d'une libération conditionnelle, ordre lui sera intimé d'avoir à s'abstenir de boissons alcooliques pendant un certain temps; il sera surveillé à cet effet par un patronage spécial. L'interdiction de fréquenter les auberges pourra être prononcée par le juge, ainsi que la déchéance de la puissance paternelle.

L'enfance est protégée aussi par une série de mesures : l'incitation à boire auprès d'un enfant de moins de 16 ans est punie des arrêts ou d'une amende. Le fait de servir des boissons alcooliques à un enfant de moins de 14 ans non accompagné d'un adulte est également puni.

Le projet élaboré avec compétence par les experts de la Commission fédérale tient compte dans une large mesure des desiderata des sociétés philanthropiques et antialcooliques. Il devra, personnons-nous, être bien accueilli dans tous les milieux soucieux de faire progresser la lutte contre l'alcoolisme. — F. L.

(Ligue des femmes Suisses contre l'alcoolisme.)

♣

Adhérez, faites adhérez à *L'Alarme*. Adhésion : à partir de 1 franc par an.

Membres ayant droit au vote : 10 francs (minimum). Membres donateurs : 500 fr. (minimum). Adresser les cotisations en timbres ou mandats au siège social, 45, rue Jacob, Paris, Président : M. JEAN FINOT.

LA NATURALISATION AUTOMATIQUE de la Femme doit être supprimée

L'article ci-dessous nous est parvenu trop tard pour être inséré dans le dernier numéro. Les faits impressionnants que signale Mme Isabelle Debran, la vaillante championne du Droit *à Genève, viennent fortement appuyer la thèse que nous avons exposée.*

Une femme qui épouse un étranger acquiert la nationalité de son mari. Cette naturalisation automatique présente les plus sérieux inconvénients pour la femme à qui elle est imposée et les plus graves dangers pour la sécurité du pays auquel on adjuge, souvent contre son gré, cette nouvelle citoyenne.

Pendant les premières années de la guerre, de poignantes scènes de désespoir se sont déroulées à Genève dans les différents consulats, lorsque les femmes expulsées de leur pays « d'origine » furent expédiées en terre ennemie, leur patrie, selon la loi, Soudan, celles qui disposaient de ressources suffisantes étaient autorisées à rester en Suisse.

Ainsi, grâce à une loi inique, la femme qui avait commis l'imprudence d'épouser un ressortissant d'une nation devenue ennemie, était envoyée, dans son propre pays, dans un camp de concentration, à moins qu'elle ne fût arrachée à ses parents ou à son foyer, expulsée et livrée à l'adversaire.

Ennemies dans les deux camps, ces épreuses furent toujours des *Französinnen* en Allemagne et des *Boches* en France.

Malgré le serment que certains pays exigent des femmes en leur conférant d'office et sans leur consentement une nationalité nouvelle, l'amour de la vraie patrie reste profondément ancré en elles. Parfois elles semblèrent s'assimiler à la mentalité du pays de leurs maris. Mais la guerre, en un clin d'œil, révéla tous leurs instincts et, souvent, révéla avec violence leur attachement à la patrie initiale. Ni loi ni serment ne peuvent avoir raison de ce quelque chose d'indéfinissable qui s'infiltre dans le cœur de l'enfant dès sa naissance et que rien ne parvient à tuer : l'amour de la patrie.

On objectera que l'attitude de la reine des Belges constitue un démenti formel à cette théorie. Opposons à cet argument la conduite de la tsarine et de la reine de Grèce...

J'ai reçu, en 1916, la visite d'une féministe berlinoise bien connue qui, malgré son âge, s'était empressée, au début de la guerre, d'épouser un Français. Elle poussa l'audace jusqu'à me montrer son passeport, où figuraient ses entrées presque quotidiennes en France. Elle me raconta en outre qu'arrêtée en Angleterre, elle avait été remise en liberté sur l'intervention du Gouvernement français. « Quant à mon pays, l'Allemagne, ajouta-t-elle avec un sourire, j'y rentre avec mes papiers de jeune fille... »

Ainsi, les gouvernements sont obligés d'accueillir et même de protéger des ennemies, alors que des patriotes sincères sont expulsées sans pitié.

Les mesures prises pendant la guerre contre les épouses des ressortissants ennemis ont beaucoup varié suivant les villes et les pays. Tantôt, on agissait avec une tolérance extrême, tantôt avec une cruauté inouïe. Cette différence de traitement prouve l'urgence d'une loi plus équitable, plus humaine.

Ces dernières années, la France, nous dit-on, a parfois réintégré, dans sa nationalité d'origine, une femme mariée à un ennemi. C'est un premier pas. Mais cette mesure ne doit pas avoir un caractère exceptionnel et ne saurait être efficace que si un accord intervient entre tous les pays.

Le mariage ne doit plus ravir à la femme sa nationalité. Si elle désire adopter celle de son mari, consciente de toutes les conséquences qui peuvent en découler, il faut qu'une déclaration spéciale en soit faite. En outre, toute femme mariée doit pouvoir changer de nationalité sans le consentement de son mari, tout comme celui-ci peut se faire naturaliser sans l'autorisation de sa femme.

Tout vestige d'assservissement doit disparaître.

Isabelle Debran.

Directrice de « Pour le Droit » (Genève).

Le changement de Nationalité en France par le Mariage

(Suite)

Une nation n'est pas seulement une agglomération quelconque ; c'est une personne morale, dont l'existence, la santé et la vigueur dépendent du dévouement et de l'amour de tous ceux qui la composent, de leur cohésion, de leur volonté, de leurs intimes sentiments.

« La nation, dit M. Fiore (Nouveau droit intern. public, t. I, p. 267, est un être qui résulte de facteurs « naturels » et principalement de la communauté d'origine, de la conformité du génie, de l'identité du langage, de l'unité de culture. »

« Ce qui constitue réellement la nation, dit M. Caro (Revue des Deux Mondes, 15 Janvier 1871), c'est un grand et impérissable amour; c'est l'unité acceptée, voulue, consacrée par des souffrances communes et des larmes de plusieurs générations. »

C'est la terre « des bienfaisants aïeux perdus dans le passé » Charles de Pomairols, cité par Albert Sorel, introduction au Livre du Centenaire du Code Civil, p. 34.)

Rappelons-nous les fortes paroles de [illegible] à la conférence : Qu'est-ce qu'une nation ? »

« Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. La nation comme l'individu, est l'aboutissant d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements... Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple. On aime en proportion des sacrifices qu'on a consentis, des maux qu'on a soufferts... Oui, la souffrance en commun unit plus que la joie. En fait de souvenirs nationaux, les deuils valent mieux que les triomphes, car ils imposent des devoirs, ils commandent l'effort en commun. Une nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices que l'on a fait et de ceux que l'on est disposé à faire encore ; elle suppose un passé ; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune... Une grande agrégation d'hommes, saine d'esprit et chaude de cœur, crée une conscience morale qui s'appelle une nation. »

La nationalité, c'est le terme juridique du mot patrie, et le patriotisme ne se décrète pas. N'est-ce donc pas le suprême illogisme que d'affaiblir cette patrie par l'élimination forcée de ses propres enfants et par l'incorporation également forcée de personnes étrangères ou ennemies ?

Les graves circonstances que nous traversons rendent la réforme qui fait l'objet de cette étude encore plus d'actualité : nous devons prévoir, après la guerre, un plus grand nombre de mariages de Françaises avec les nationaux des puissances alliées ou neutres ou de nos colonies, et assurément quelques-uns de ces ménages demeureront en France ; il y aura tant de vides à combler dans notre population qui aura été la plus éprouvée de de ses fils morts pour elle, va-t-elle s'affaiblir toutes ! Et alors, la France, déjà appauvrie de tant de ses fils morts pour elle, va-t-elle s'affaiblir encore en faisant de telles de ses filles autant d'étrangères ? Au lieu de faciliter l'assimilation de leurs époux, nous restreindrons le nombre des Françaises !

Mais je veux aller plus loin que cette considération d'intérêt national. L'honneur l'exige. Quoi ! C'est avec un héroïsme et une endurance qui dépassent tout ce que l'histoire a connu jusqu'alors, que tant de Français se sont sacrifiés pour la défense de la patrie, pour la sauvegarde, dans cette éminente patrie, de leurs filles et de leurs sœurs ; elles-mêmes, — ne le voyons-nous pas assez chaque jour et sur tout le territoire ? — auront supporté avec une vaillance et une ténacité admirables, une lourde part de la guerre, et cet effort des uns et des autres, cette abnégation et ce dévouement se heurteraient à l'ingratitude de la patrie « Ce sont celles-là que la France traiterait en étrangères et ne reconnaîtrait plus pour siennes, parce qu'elles auraient usé du droit de se créer un foyer ?

« Maintenant, oserait-elle leur dire, je vous renie, puisque vous ne vous êtes pas résignées à la stérilité du célibat ou à la précarité de l'union libre ! » Non, non ! Le maintien d'une telle législation ne se comprendrait plus. Abrogeons les art. 12 et 19 du C.C., sauf à ajouter au paragraphe V de l'article 8 C.C., concernant les demandes de naturalisation, la disposition suivante : « Peuvent être naturalisés :... 5° sans condition de stage, l'étrangère qui a épousé un Français. » La réforme est facile à réaliser, et elle est urgente (1).

CONCLUSION

(1) En résumé, je demande que les articles 12 et 19 du Code Civil soient désormais ainsi modifiés :

Art. 19. — La femme française qui épouse un étranger conserve sa nationalité, **à moins qu'elle ne déclare expressément, dans son acte de mariage, vouloir acquérir la nationalité de son mari.**

Même dans ce cas, elle reste Française si, dans la législation étrangère, son mariage ne doit pas lui conférer la nationalité de son mari.

Art. 12 — L'étrangère qui épouse un Français conserve sa nationalité.

Elle n'acquerra la nationalité française que sur sa demande expresse de naturalisation, sur laquelle il sera statué par décret rendu après enquête sur sa moralité et sur la sincérité de son attachement à la France.

Cette demande de naturalisation bénéficiera, du fait de son mariage, d'une dispense de stage en France.

FRANCE. — Nationalité. — Mariage. — Française épousant un étranger. — Notre article « Changement de nationalité en France par mariage » (v. supra, p. 494), était déjà à l'impression lorsque, dans la séance du Sénat du 17 Janvier 1918, M. le sénateur Jenouvrier a déposé une « proposition de loi ayant pour but de modifier l'art. 19 du Code Civil ». (Journal Officiel, annexe 18).

On lit dans l'exposé des motifs :

« Des millions d'hommes appartenant aux nations alliées sont installés en France ; beaucoup sont célibataires. De très nombreux mariages ont déjà été célébrés en France entre eux et des Françaises, et celles-ci ont du coup perdu leur nationalité. Il est apparu à beaucoup qu'il y avait là un danger auquel il convenait de remédier, et que le meilleur moyen à employer était de subordonner la perte de la qualité de Française pour la femme qui épouse un étranger à l'expression formelle de cette volonté dans l'acte même de mariage. »

Et la partie essentielle de cette proposition de loi est ainsi conçue :

« Lorsqu'une Française épouse un soldat d'une nation alliée de la France, elle conservera sa nationalité, à moins qu'elle ne déclare expressément dans son acte de mariage vouloir suivre la condition de son mari. »

« La Française qui, depuis le 4 août 1914, aura épousé un soldat d'une nation alliée, pourra recouvrer la nationalité française par une simple déclaration de sa volonté faite devant l'officier de l'état civil.

Cette proposition de loi, on le voit, n'apporte à la question qu'une solution partielle, puisqu'elle laisse de côté la Française qui épouse une nation neutre ou amie, ou même un sujet non militaire, d'une nation alliée, et qu'elle paraît limitée à la durée de la guerre ; mais dans son principe, elle est absolument d'accord avec la réforme intégrale que nous préconisons et nous l'enregistrons avec une grande satisfaction. Ainsi, sous la pression des considérations de logique et d'équité, auxquelles les graves circonstances actuelles donnent une nouvelle force, le faux dogme de la nationalisation automatique de la femme, s'est sapé de toutes parts et ne va pas tarder, espérons-le, à s'effondrer.

Cette proposition de loi vient de faire l'objet d'un rapport favorable de M. Daurice Colin rapporteur de la commission, et est à l'ordre du jour du Sénat.

Marcel Sauteraud,
Conseiller à la Cour d'Appel de Paris.

LES LIVRES

LA FEMME PATRIOTE D'APRES LA BIBLE, par G. Bontoux.

M. le chanoine Bontoux a trouvé une manière ingénieuse et toute pastorale de faire relire les Saintes Ecritures. Il a classé les femmes dont la Bible mentionne les actes de courage ou de présence d'esprit, par catégories : celles qui chantent, celles qui parlent, celles qui agissent, celles qui pleurent, celles qui meurent. L'auteur n'ajoute pas de commentaire au texte sacré. Ne lui reprochons pas cette modestie et ne lui cherchons pas chicane si certaines de ces Juives célèbres semblent faire preuve moins de patriotisme que d'amour, soit filial, comme la fille de Jephté, soit conjugal comme Abigaïl, soit maternel comme la malheureuse Respha qui resta les bras étendus devant les corps de ses fils tués pour en éloigner les vautours. La mère des Machabées est une héroïque martyre de la foi, plutôt qu'une patriote et le patriotisme de Noémi et de Ruth n'apparaît pas aussi clairement que celui de Judith ou de Deborah. Peu importe, ce sont là de belles et édifiantes histoires que personne ne regrettera de réentendre conter.

ROMAIN LANDRY, SOLDAT AVEUGLE, par Paul Yunka.

La tâche de conductrice d'aveugle comporte des difficultés extrêmes et exige un tact, une intuition de bonté sans lesquels on peut faire souffrir celui que l'on voudrait au contraire consoler et soulager. Les soldats, ces êtres jeunes, actifs, surpris par les ténèbres en pleine force, en pleins rêves et promesses d'avenir, sont naturellement plus récalcitrants que d'autres à la résignation, sans laquelle pourtant leur vie ne serait désormais qu'une longue torture.

Dure épreuve pour la consolatrice que le pli amer des lèvres de l'infirme, appréciant à leur valeur les consolations offertes; certaines âmes sensitives, ombrageusement fières, sont irritées par la pitié et se ferment d'autant plus qu'on leur témoigne plus de sympathie.

Mme Paul Yunka conte ses expériences dans ce rôle ardu dont elle s'est acquittée à son grand honneur; elle joint à une habile délicatesse de cœur, un sens psychologique affiné par lequel, bien plus que par une petite intrigue romanesque finale sans grand intérêt, se révèle son talent de romancière.

« Ce qui restera de nous, dit-elle, c'est ce que nous en avons donné. » C'est pourquoi son livre ne disparaîtra pas; en dépit de quelques idées d'hier, il sera toujours aimé, parce qu'il met en pleine valeur le courage français, celui de jeunes hommes volontairement martyrs d'une cause sacrée, et celui de femmes modestes et inlassablement dévouées.

L'ALIMENTATION EN TEMPS DE GUERRE, par Mme A. Moll Weiss.

On sait avec quel zèle Mme Moll Weiss, directrice de l'Ecole des Economies et de l'Epargne, combat la vie chère et le gaspillage.

Une première partie très documentée soigne l'utilisation des ressources, la valeur nutritive des divers aliments, etc., et rappelle des mesures adoptées pendant la guerre par les gouvernements des divers pays pour l'organisation du ravitaillement et du rationnement.

La deuxième partie, moins théorique sera peut-être encore plus appréciée. Elle contient des recettes et menus économiques d'argent et de matières premières.

Héroïnes du Jour

LEGION D'HONNEUR

Mme **DISLERE** (Marguerite), infirmière-major à l'ambulance 9/10 : « Infirmière-major de tout premier ordre, d'une très haute valeur morale, d'une technique très sûre, d'un zèle infassable. A rendu de précieux services pendant la campagne du Maroc et lors de la catastrophe de Messine. Au front, depuis le premier août 1914, à Verdun, où elle contracte la fièvre typhoïde au chevet des malades et où elle essuie plusieurs bombardements ; à Vadelincourt, à Ressons-sur-Matz, à Noyon, dans la Somme, l'Oise et les Vosges ; n'a cessé de faire preuve, sous le feu de l'ennemi du plus beau courage et d'un mépris absolu du danger, et de se dévouer, avec une ardeur infatigable, entourant les blessés et les malades de ses soins maternels, donnant à ses équipes l'exemple d'un dévouement sans limites. Une blessure. Déjà citée deux fois à l'ordre de l'armée. »

Ordre du 23 décembre 1918.

Union Fraternelle des Femmes

Conférences préparatoires au Vote municipal

2e *Série* — dimanche 2 février, à 4 heures, aux Hautes Etudes Sociales, 16, rue de la Sorbonne.

Alcoolisme — Dr Fernand Merlin, député ; M. Jean Letort, avocat à la Cour.

Ces conférences auront lieu tous les quinze jours, à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales. Le 16 février, instruction et éducation.

Le sujet est moins terre-à-terre qu'on ne croirait; il prête à des considérations sociales assez élevées. L'auteur fait remarquer que les cartes de pain, de sucre, etc., les conventions internationales de répartition alimentaire annoncent une ère nouvelle de justice qui ne se réalisera complètement que si le sentiment patriotique de devoir envers la collectivité reste vivant : « Sans cette inspiration morale, nos lendemains pourraient bien n'être qu'une époque de luttes sanglantes d'une humanité avilie, se ruant sur des stocks trop restreints pour satisfaire tous les appétits. »

Alice Berthet.

Carrières Féminines

ECOLE TECHNIQUE SUPERIEURE DE REPRESENTATION ET DE COMMERCE
(38 bis Chaussée-d'Antin)

Cette école forme des chefs de maisons, chefs de services vendeurs, acheteur représentants, voyageurs, directeurs de ventes, agents coloniaux, etc., en France et à l'étranger.

Le programme comprend trois sections pour la représentation française et une 4e section pour la représentation à l'étranger. Cette dernière est réservée aux élèves qui ont déjà pratiqué la représentation avec succès et visent une situation à l'étranger ou dans l'exportation.

Pour être admise à l'école, il n'est pas nécessaire de posséder aucun diplôme ni d'avoir fait des études prolongées. L'école reçoit tous les adultes à partir de quinze ans. Elle accepte au-dessous de cet âge, les jeunes gens visant un emploi sédentaire avant de débuter dans la représentation et voulant s'initier à la vente. Les élèves doivent justifier de connaissances suffisantes en français et en arithmétique pour une dictée et un problème.

Le nombre des places étant limité pour chaque cours, il est recommandé de s'inscrire à l'avance.

Internat — Internat — Cours par correspondance; situations lucratives assurées gratuitement aux élèves; des représentations leur sont confiées même pendant les cours et ils gagnent en s'instruisant.

Les jeunes filles sont admises et réussissent très bien, paraît-il, dans la profession de représentant de commerce qui offre pour elles certains avantages parce qu'elle laisse plus de temps que d'autres métiers féminins, pour les occupations d'intérieur ou personnelles. D'après les lettres reçues des anciennes élèves de l'école, on peut obtenir rapidement des résultats lucratifs. L'une d'elles écrit : « Dès le premier mois qui a suivi ma sortie des cours, la chance de prendre des commandes représentant un chiffre d'affaires de plus de 50.000 francs, ce qui, à raison des 5 0/0 qui me sont attribués, me laisse une commission de 2.500 francs. »

ECHOS

Les prix académiques.

Le prix Fanny-Emden (3.000 fr.), par une dérogation au règlement de la fondation faite avec le plein assentiment de la donatrice Mlle Juliette de Reinach, n'a pas été décerné et les arrérages ont été attribués à Mme Yve Albert Baetre, en mémoire de son mari, membre de l'Académie, mort des suites d'un accident survenu sur la voie publique et causé par un véhicule automobile militaire.

Concours de bourses dans les Lycées.

Les sessions d'examen d'aptitudes aux bourses dans les Lycées, collèges et cours secondaires s'ouvriront, en 1919, dans tous les départements :

1° Pour les jeunes filles, le jeudi 3 avril;
2° Pour les jeunes gens, le jeudi 27 mars;

Les inscriptions seront reçues, dans les bureaux de chaque préfecture, du 3 février au 15 mars.

L'art au service des mutilés.

Une femme sculpteur américaine, Mrs Anna Coleman Ladd, exécute des masques pour les soldats défigurés. Ces masques sont faits à la ressemblance du blessé d'après des photographies prises avant la mutilation ; ils sont en cuivre, sur feuilles minces recouvertes d'un enduit d'argent et peintes à l'imitation de la chair. Ils s'appliquent comme des lunettes et donnent, paraît-il absolument l'aspect de la vie.

La voyère de la sibylle.

Mme de Thèbes, la prophétesse mondaine qui est morte l'an dernier, a laissé à la ville de Meung-sur-Loire (Loiret) une maison de campagne qu'elle possédait dans cette ville, à la condition qu'on la vende et que la rente du capital ainsi obtenu soit donnée chaque année à une jeune fille méritante et pauvre née à Meung-sur-Loire.

Bulletin des Sociétés Féministes

UNION FRANÇAISE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES
Groupe de Vincennes-Saint-Maur, etc.

Les membres du Groupe et un nombreux public se sont réunis le dimanche 19 janvier à 15 heures, Salle de la Justice de Paix à Vincennes.

Après lecture des rapports moral et financier approuvés, M. Daudé Bancel, Secrétaire général de la Fédération nationale des coopératives de consommation, a très clairement exposé combien il serait nécessaire et urgent que les femmes s'occupent davantage des questions économiques que leurs intérêts ménagers et politiques en dépendent, qu'un des plus sûrs moyens de combattre la vie chère est certainement celui qui, groupant les achats supprime l'intermédiaire toujours coûteux; que la place que la femme gagnera dans la lutte économique aura son équivalence dans la lutte politique.

M. Gabriel Garcia Ramon, Secrétaire général de la Ligue d'Electeurs pour le Suffrage des femmes dans un chaleureux et vibrant discours fort applaudi parla du beau rôle que les femmes avaient à prendre dans l'action parlementaire.

Le Pays réclame plus de bonheur; c'est le bonheur qu'il faut que les femmes lui apportent.

M. Garcia Ramon assura l'Assemblée de son entier dévouement à la cause suffragiste, il lui consacre avec sa foi d'apôtre son grand talent oratoire.

Notre délicate et persuasive Présidente, Mme Brunschvieg parla ensuite de l'action parlementaire des groupes, de leur travail, du projet de loi dont M. Flandin est rapporteur.

Elle donna quelques conseils excellents sur la manière dont il faudrait se servir du bulletin de vote, indiquant les premières réformes à faire pour que l'hygiène, l'entretien des communes et des villes soient meilleurs, que les bébés aient plus et de meilleures crèches; les enfants des écoles, des gardes du soir; les malades, les vieillards, des hôpitaux plus accueillants, etc., etc.

L'Assemblée vota en fin de séance un vœu semblable au vœu anglais publié dans le n° 497 de « La Française »; copies en seront envoyées à Mme Brunschvieg et aux municipalités de la Banlieue Est.

Le public nombreux qui assistait à la réunion parut fort satisfait et réclame que des réunions plus fréquentes soient organisées.

Nous remercions encore nos trois dévoués orateurs.

Le Secrétaire.

« SOCIETE NATIONALE DU FEMINISME FRANÇAIS »

La grande manifestation patriotique en l'honneur de Paul Déroulède qu'avait organisée la « **Société Nationale du Féminisme Français** », a eu, le 12 janvier, le plus franc succès, dans la salle des Fêtes de la Mairie du X° arrondissement. La **Chorale de la Seine**, Président M. Manteau, interpréta des chœurs d'une façon impeccable. L'assistance était nombreuse, et la Présidente, Mme Remember, était entourée de M. le député Tournade; du vice-président du Conseil municipal, le sympathique M. Ambroise Rendu, ainsi que de l'aimable M. Rafignou, secrétaire-chef des Bureaux à la Sorbonne, Maire du XIV° arrondissement; M. Charles Robichon, Maire-adjoint du XX° arrondissement; M. le comte du Chaffault, Président de France-Belgique, M. de Meester, attaché au ministère de la guerre, Cabinet du Ministre; Mme Caristie-Martel, de la Comédie-Française, Fondatrice de **France-Belgique**; Mme Borel, avocate à la Cour; Mme Daraux, vice-présidente de la Croix-Rouge, comité de Vincennes et M. Jules Daraux; Mme Guenneteau, administratrice de l'hôpital auxiliaire 224 de Vincennes; Mme Hélène Seguin, secrétaire générale de la « Société », Mmes Winter-Frappier et Quesnel, vice-présidentes.

L'apologie du grand poète et grand patriote dont le buste, entouré du drapeau national se dressait sur l'estrade, fut prononcée par M. le député Tournade, puis M. Ambroise Rendu et M. le comte du Chaffault; M. le professeur Ferdinand Brunot intéressa beaucoup l'auditoire en rendant hommage à Paul Déroulède dont il fut l'adversaire politique. « Les Chants du Soldat » et autres poèmes furent déclamés avec talent par les élèves de Mme Caristie-Martel qui, elle, souleva l'enthousiasme de la salle par la maëstria vibrante qu'elle mit dans une Ode magnifique dédiée à Paul Déroulède par M. Ambroise Rendu, se révélant poète patriote plein de talent.

Mme Hélène Seguin fut très applaudie dans des vers dont elle est l'auteur.

N'ayons garde d'oublier Mme Marguerite Vinci, de l'Opéra, qui chanta magnifiquement « La Marseillaise » et « La Brabançonne », et M. Drouchat dont la voix puissante fit merveille dans : « Tu renaîtras », cantique à la Belgique dont il est l'auteur; l'accompagnatrice était Mme Gérot, pianiste virtuose.

Le féminisme ne pouvait être oublié en cette séance des plus intéressantes. Ce fut Mme l'avocate Borrel qui s'en chargea dans une improvisation chaleureuse et vivement applaudie. L'éminente avocate releva le gant jeté par le député Tournade, avouant n'avoir pas encore étudié la question et, M. Ambroise Rendu ne réclamant le vote que pour les veuves des militaires tués à la guerre. — C'est le vote intégral et accordé à toutes les femmes qu'il faut obtenir, a dit l'oratrice. La femme française, au même titre que toutes les femmes des autres nations, doit posséder la liberté de sa volonté et de sa personnalité. Elle est la plus instruite de toutes les femmes, et a fait montre de toutes les qualités admirables dans cette guerre. Sous l'égide du grand patriote, elle mérite ce que les autres nations ont accordé à ses congénères.

UNION FRATERNELLE DES FEMMES

Le 19 décembre a eu lieu à 14 heures 1/2 au Musée Social, l'Assemblée générale de l'Union fraternelle des femmes.

Une nombreuse assistance avait répondu à l'appel du Comité.

L'ordre du jour comportait l'étude de plusieurs questions importantes, et celle du suffrage des femmes devant le Parlement, allait être discutée par deux éminents parlementaires, M. Louis Martin, Sénateur, et M. Alexandre Varenne, Député.

En ouvrant la séance, la distinguée et dévouée Présidente, Mme Amélie Hammer, dit les regrets unanimes qu'a laissés dans le monde féministe et parmi tous ses amis, la grande militante qu'était Marie Bonnevial « dont toute l'existence fut consacrée « à l'enseignement et à l'apostolat des doc- « trines les plus généreuses », et fait part de la mort de Mme Bédmord, mère de Mme Marbel, fondatrice de l'Union fraternelle des femmes, et lui adresse un souvenir ému.

Après diverses communications, Mme Hammer, dans une chaude allocution, parle des angoisses de la guerre et de la joie que toutes les femmes ont ressentie de l'armistice. « Nous nous retrouvons, dit-elle, dans « la gloire du triomphe sur le formidable « joie fière, la félicité de la Victoire! Gloi- « re et félicité que nous devons à nos va- « leureux et héroïques combattants vers « lesquels, morts ou vivants, monte notre « infinie reconnaissance. »

Abordant la grande question des droits politiques des femmes, Mme Hammer dit que c'est par leur action continue dans le travail, que les femmes acquerront leurs droits politiques :

« Avec la Victoire des Alliés, a commencé l'ère nouvelle de Paix que l'activité « féminine aidera puissamment à rendre « féconde, car cette activité doit continuer « à se manifester pour les nécessités de la « main-d'œuvre d'après-guerre, ainsi qu'elle l'a fait d'urgence et si vaillamment « pour les nécessités de l'industrie de « guerre durant les hostilités. »

Puis, parlant de Metz où, sur l'initiative de M. Mirman, commissaire de la République, des femmes ont été désignées pour faire partie d'une Commission municipale; Mme Hammer ajoute :

« M. Mirman, dans un libre esprit de « justice et de prévoyance, a pensé, sans « doute qu'aujourd'hui, où le droit est sorti « triomphant d'une lutte gigantesque con- « tre la force brutale, les temps étaient « révolus où l'égalité de droits s'imposait « définitivement entre les deux sexes, les « femmes ayant donné toutes les preuves « de leurs facultés pour l'accomplissement « de leurs devoirs sociaux et civiques. Les « femmes peuvent et doivent participer « comme les hommes aux travaux innom- « brables d'après-guerre. Ainsi que l'a dit « hautement le Président Wilson :

« C'est vers la femme que se tournent « tous ceux qui espèrent en une humanité « meilleure et plus heureuse. »

« Espérons que nos parlementaires vont « se pénétrer de la justesse de ces paroles. « Faisons en sorte de les en convaincre. »

Ces vibrantes paroles sont vivement applaudies.

Mme Raspail, Secrétaire générale, toujours si active donne avec cette charmante pointe d'humour qui lui est habituelle, le compte rendu des travaux de la Société et propose d'ajouter aux statuts, la protection de l'enfant.

Mme Froger Doudement expose avec clarté le rapport financier.

La Secrétaire générale procède ensuite à l'élection du Bureau.

A l'unanimité le Bureau sortant est réélu et ses membres regrettent de ne plus voir figurer parmi eux, Mme Parrhisia-Cremnitz, ravie, il y a huit mois à l'affection de sa famille et de ses collègues et qui a laissé d'unanimes regrets.

La Présidente donne ensuite la parole à M. Alexandre Varenne, Député, Président de la Commission du Suffrage universel.

M. Alexandre Varenne fait un exposé clair et précis de la question du Suffrage féminin, telle qu'elle se présente actuellement devant la Commission de la Chambre.

Il dit qu'il n'y a aucune raison pour refuser aux femmes leurs droits législatifs et qu'à l'heure actuelle, les femmes sont plus prêtes pour le vote que ne l'étaient les hommes de 1848, mais il ajoute, avec une franchise dont l'Assemblée lui sait gré, qu'il a le devoir d'exposer les obstacles qu'on oppose encore à ce projet.

Il énumère ces obstacles qui sont d'ordre politique et religieux.

Il pense que si les féministes veulent vaincre les dernières résistances, elles doivent faire de plus en plus l'union entre elles, dans une même idée, pour le triomphe de leur cause. Il les engage à faire de la propagande pour le suffrage, afin que, lorsque viendra au Parlement, la discussion sur cette question, on sente bien la volonté du pays, et qu'aucune objection ne s'oppose plus à ce que la loi soit votée à une forte majorité.

Mme Maria Vérone, l'éloquente avocate à la Cour, fait judicieusement remarquer que si le rapport de M. Flandin, Député, qui conclut en faveur du vote municipal féminin sans accorder aux femmes le droit d'être délégués sénatoriales, était adopté, une situation inextricable serait ainsi créée aux femmes de Paris — on sait que Paris étant placé sous un régime administratif spécial, les conseillers municipaux sont de droit Délégués sénatoriaux — Mme Maria Vérone fait ressortir la différence inadmissible qui existerait, de ce fait, entre les Françaises de Paris et celles de la province.

Après avoir remercié M. Alexandre Varenne, la Présidente donne la parole à M. Louis Martin, Sénateur, auteur d'une proposition de loi pour le suffrage intégral des femmes.

L'éminent orateur dit toute sa foi et sa confiance en cette cause juste, il cite l'avis des plus anciens partisans du droit des femmes : Condorcet, Stuart Mill, Jules Favre, etc. il rapelle le rôle des femmes dans l'Histoire et surtout depuis 1914, les services sublimes et immenses rendus par elles à la nation avec une facilité d'assimilation dont on doutait encore il y a quatre ans. Il énumère les influences bienfaisantes que les femmes exerceront dans l'avenir pour le bonheur de tous. « Mais, dit-il, s'il y a encore des résistants à donner les droits « politiques aux femmes, c'est qu'il y a « une législation toute entière bâtie sur la « volonté de l'homme, et il ne faut pas « que la France, pays démocratique, soit en « retard sur toutes les autres nations dans « cette voie de justice et de progrès. »

M. le Sénateur Louis Martin promet de défendre, avec toute sa conviction, notre cause, au Sénat et termine en disant que les parlementaires qui combattent pour les droits législatifs de la femme, combattent aussi pour le droit et pour la justice.

Mme Hammer remercie M. le Sénateur Louis Martin, d'avoir apporté à la tribune de l'Union fraternelle des femmes l'autorité de sa parole, et adresse des remerciements à M. Jules Siegfried, Député, pour son admirable plaidoyer en faveur du suffrage des femmes, lors de la rentrée des Chambres. Après avoir annoncé que les réunions d'éducation municipale suspendues en avril dernier, répondraient le 2 février, à l'école des Hautes Etudes sociales, rue de la Sorbonne. La séance est levée.

Par suite des importantes questions étudiées avec compétences dans ses réunions et des bons résultats obtenus — grâce à son action énergique et persévérante auprès des pouvoirs publics — l'Union fraternelle des femmes voit tous les jours ses membres augmenter. Un grand nombre de nouvelles adhérentes se sont encore fait inscrire au siège social, 77, rue Blanche. C'est un succès pour cette Société et pour le féminisme.

M. C.

CHRONIQUE DES ŒUVRES ET INSTITUTIONS

LA RENAISSANCE DES CITES
Section Législative et Juridique

On sait que La Renaissance des Cités s'occupe actuellement de la reconstitution de Chauny et de sa région, sa commission technique ayant réuni tous les documents nécessaires au rapport concernant l'enquête préparatoire à l'établissement du programme de concours qui doit s'ouvrir prochainement sous ses auspices.

La Section Législative et Juridique de cette œuvre d'entr'aide sociale s'est réunie le 16 janvier sous la Présidence de l'éminent et dévoué doyen de la Faculté de Droit, M. Ferdinand Larnaude et elle a examiné le texte de la loi du 6 novembre 1918 sur les expropriations par zones dite loi Jeanneney, dans son application au projet de reconstitution de Chauny et de sa région et elle a confié à des rapporteurs MM. Albert Wahl et Piot, le soin d'exposer à la prochaine réunion de cette section, toute la fécondité du texte nouveau et tout le parti qui pourra en être tiré pour le développement industriel de la région.

Cette question est d'autant plus intéressante que l'étude de ce cas concret apparaît comme la première application de la loi et permettra de mettre en évidence d'une façon très nette les intentions du législateur.

L'ALGERIENNE

« L'Algérienne », Société de Secours aux Blessés Européens et Indigènes de l'armée d'Afrique a tenu son Assemblée générale, le dimanche 26 janvier à 15 heures, mairie du X° arrondissement, rue du Faubourg Saint-Martin, sous la présidence de M. le Sénateur Colin.

M. Viviani, ancien président du Conseil, MM. Houbo et Outrey, Députés, furent entendus à cette belle séance.

ASSOCIATION DES INSTITUTRICSE DIPLOMEES

Les cours du soir (latin, anglais, sténographie) ont repris à partir du jeudi 16 janvier; ils ont lieu à 20 h. 30, 2, rue d'Hauteville, au prix mensuel de 5 francs.

Prière aux personnes qui désirent les suivre de se faire inscrire dès maintenant.

La Presse et les Femmes

COMMENT LES BOLCHEVIKS TRAITENT DES FRANÇAISES

L. F. (« Le Petit Parisien ») :

Un Français, M. V..., qui a eu récemment le peu enviable honneur, lui aussi, d'être durant quelque temps le prisonnier des Bolcheviks, a bien voulu nous parler de nos infortunés compatriotes encore détenus.

On aurait tort de croire que nos compatriotes enfermés à Boutirky, qui est la prison de droit commun, aient la conscience plus noire que les otages.

Qu'a fait, par exemple, Mme Hug, de Vologda? Et Mme Dejay, la directrice de l'école française de Moscou? Et Mme Schwebach? Et toutes les jeunes femmes professeurs à l'école française? Bien malin serait le bolchevik qui le dirait. Il est vrai qu'à l'une d'elle, à Mlle Pottier, les commissaires reprochent certains agissements contre-révolutionnaires... de son âge. Le cas de Mlle Morens, directrice de l'école polonaise, religieuse de l'ordre de Saint-Joseph de Chambéry serait ridicule, s'il n'était odieux. On reproche à cette femme d'avoir logé dans son établissement des Français, qui s'est heureusement enfui au moment où on venait pour l'arrêter, dit-on, les bolcheviks ont depuis mis la tête à prix. Mlle Morens devait être gardée en prison, avaient promis les bolcheviks, jusque son ancien hôte ne serait pas venu reprendre sa place. Ils se sont enfin décidés à la libérer ces jour derniers.

Les geôliers n'ont pas le moindre égard envers nos malheureuses compatriotes, les obligé à subir la promiscuité des criminels quantes de droit commun et des prostituées.

S'ils en usent avec cette barbarie à l'égard des femmes, ajoute M. V..., il ne faudrait pas croire qu'ils sont plus humains avec les hommes.

« Le Temps » :

Tout ce que rapportent de nombreux déserteurs et réfugiés arrivés de la Russie centrale prouve clairement que les bolchevistes ne reculent en rien dans leur œuvre de destruction de la vie sociale et économique du pays. Des témoignages confirment que le décret pour la nationalisation des femmes a été mis en vigueur. Des commissaires de l'amour libre ont été nommés dans plusieurs villes et des femmes respectables ont été flagellées pour avoir refusé de se soumettre.

Primes à nos Abonnés

A tout abonné qui nous en procurera un nouveau ou qui prend lui-même deux abonnements, nous offrons une des primes suivantes à son choix :

1° **Préjugé et problème des sexes**, de J. Finot (prix actuel en librairie, 7 fr. 50). Nous n'avons plus à faire l'éloge de cet ouvrage qui rendi d'immenses services à notre propagande et que nous avons pu donner en prime seulement grâce à la générosité de l'auteur. Cette édition étant épuisée, celui-ci a fait l'impossible pour nous en procurer une vingtaine d'exemplaires. Nos lecteurs qui désirent le recevoir feront bien de se hâter, car il ne sera pas réédité avant la fin de la crise du papier, c'est-à-dire longtemps peut-être après la fin de la guerre.

Joindre à la demande 0 fr. 50 pour l'emballage.

2° **Le Catéchisme féministe** de J.-J. Excellente vulgarisation de la doctrine par demandes et réponses. Nous nous sommes réservés le reste de l'édition et l'ouvrage ne se trouverait difficilement en librairie.

MAISONS RECOMMANDÉES

LE BOVRIL

Est indispensable dans la Cuisine, économise temps, peine et argent. Le seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux **Potage-Consommé Riche**. Sauce délicieuse. Donne aux plats un goût exquis.

Il ajoute à n'importe quel légume la valeur nutritive d'un morceau de viande de premier choix. Reconstituant très énergique.

Le **BOVRIL** est de la viande et rien que de la viande.

Se renseigner aux Maisons d'Alimentation, ou aux magasins de gros, 152, rue Réaumur, Paris (2e).

BIERES
BIERE FANTA non alcoolisée
BIERE spéciale pour nourrices
BIERE de TABLE
6, rue Guyot (Paris) — Télép. Wag.

La Gérante : JANE MISME.

Imp. des Arts, 11, rue Molière, Paris

ECOLE ROY

7, rue Lagrange
PARIS (V°)

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir. — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE COMPTABILITÉ, COMMERCE. LANGUES

Préparation spéciale au Commerce aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie
Cours GRATUITS et cours réduits. — Cours par Correspondance.
PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES

LES CLUBS FÉMININS
pendant la Révolution

Parmi les propagandistes modernes du féminisme, plus d'un pense avoir eu l'initiative de revendications pour lesquelles beaucoup ont combattu et souffert, dans les âges écoulés. Bien que le féminisme soit l'une des grandes actualités contemporaines, ses aspirations ne datent pas d'hier. Depuis Cornelius Agrippa qui écrivit au Moyen-Age un libelle sur « la Préexcellence du sexe féminin », et depuis Guillaume Postel qui, au XV° siècle rêva le salut du monde par « les Très merveilleuses victoires des femmes », d'autres ont prêché dans le désert la cause de l'Avenir.

Mais c'est à la Révolution qu'il faut remonter pour trouver le bouillonnement des grandes doctrines qui seront les réalités de demain. En 1789, à la veille de la proclamation de la République, une grande effervescence régnait dans toutes les classes de la nation. Des femmes ardentes, des patriotes zélées qui allaient jouer leur tête pour la cause de la Liberté, attendaient anxieuses quel rôle le régime nouveau allait accorder à la femme dans les fonctions publiques. Allait-elle faire partie de l'Etat, prendre part au gouvernement? Allait-elle être exemptée de la représentation nationale? Allait-on lui donner l'existence politique? Allait-elle — dit Théremin dans son étude sur les conditions de la femme dans une république — « être mise enfin en possession de ce legs qui ne lui a point été remis dans l'héritage commun de la Liberté? »

La République se lève dans un ciel nouveau, mais différemment elle écrase ces femmes enthousiastes, déçoit ces légitimes espoirs et du coup, se fait une ennemie de la Femme. Dès le lendemain de son avènement, la tragédie révolutionnaire bat son plein! Les idées sanglantes promenées au bout des piques dans les jardins et sur les places publiques ne sont pas un spectacle propre à gagner les sympathies féminines. Cependant tandis que la guillotine poursuit aveuglément sa tâche sans considération de sexe, la femme pousse son grand cri de révolte qui s'est perpétué à travers les ans: « Si nous avons le droit de monter à l'échafaud, nous avons bien le droit de monter à la tribune »!

Les femmes ne restent pas étrangères aux sociétés révolutionnaires, elles se passionnent pour les questions sociales. Dès 1790 Vilette n'avait-il pas demandé que toute femme majeure fut admise aux assemblées primaires? Non seulement elles usent de ce droit, mais on voit bientôt toute une floraison de sociétés de femmes. La Société des Amies de la Constitution, la Société des Femmes républicaines et révolutionnaires sont parmi les plus vivantes et comptent un grand nombre de membres. La Société fraternelle des patriotes des deux sexes défenseurs de la Constitution compte plus de 3.000 adhérents. Toutes ces sociétés ont une puissante influence et leur action est bien vue des partis avancés. Marat lui-même les protège.

Les associations politiques, les clubs, comme on dit alors par suite d'un courant d'anglomanie, prennent un développement prodigieux. Le point de départ de ces clubs fut la Société des Amis de la Constitution installée dans le couvent des Jacobins qui se scinda par la suite en club des Jacobins et en club des Cordeliers. La Société compte une quantité de correspondants à Paris et en Province. D'autres sociétés y sont affiliées et en sont comme les succursales. Leur nombre atteint plus de quatre cents en 1791, mais le prestige des Jacobins est incontesté. Les clubs fraternels et patriotiques ne sont que les chapelles de la grande paroisse jacobine et toute tentative de dissidence est tenue en suspicion.

La Société fraternelle des patriotes des deux sexes est logée dans la même enceinte que le grand club Jacobin. Elle hérite du réfectoire lorsque les Jacobins vont s'établir dans la bibliothèque du couvent. Fondée par le maître de pension Claude Dansart avec le concours de quelques orateurs populaires, elle eut tout d'abord pour but de distribuer l'instruction civique aux illettrés. Ce n'est que plus tard qu'elle prend un caractère politique. On voit se succéder à la présidence de cette société Pépin-Degrouhette, Tallien, Baumier, Morizot, Merlin de Thionville Tallien, grand propagateur des idées nouvelles, orateur attiré des réunions du dimanche, écrit « que tous les citoyens, citoyennes et leurs enfants depuis l'âge de 12 ans y sont admis gratuitement ». En fait, les femmes viennent entendre avec leur mari les Jacobins qui expliquent la Constitution. D'autres femmes viennent seules discuter des intérêts publics.

Parmi toutes ces sociétés qui font autour d'elles une grande réclame et publient des manifestes et des affiches, il faut citer la Société des Nomophiles accessible aux deux sexes, et où Théroigne de Méricourt brille par sa vibrante éloquence.

La Société des Indigents, amis de la Constitution est l'œuvre de Mme Prudhomme. Elle siège d'abord dans les locaux de l'imprimerie Prudhomme, puis elle est transférée rue Christine, Mme Roland rapporte dans ses Portraits et Anecdotes que la société avait pour président Vachard, le distributeur du Père Duchesne, la feuille de Marat, qui devint par la suite administrateur du département de Paris. Mme Prudhomme fut également présidente de la société à ses débuts.

Enfin le Cercle Social retient l'attention en la personne de son président Fauchet qui est un démocrate illuminé. « Le Cercle Social dit un journal du temps, attire à lui toutes les loges maçonniques ». Il est exact que Bonneville, secrétaire du Cercle Social, a fondé la Société des Amis de la Vérité, réunion franc-maçonnique indépendante d'un rite nouveau et que les membres du Cercle Social s'appellent entre eux « les francs frères ». Ces deux sociétés sont favorables aux femmes et font un grand nombre de recrues parmi elles. Un bulletin périodique « la Bouche de Fer », publie les travaux de ces Sociétés. Grâce à la publicité de cette feuille, le Cercle Social est connu partout, il est en correspondance avec de nombreuses sociétés plus ou moins affiliées.

Le Cercle Social compte parmi ses membres les plus agités une femme hollandaise Mme Etta Palm d'Aelders qui réclame l'émancipation des femmes et se livre à une grande propagande. On peut lire encore ses discours et motions sur l'émancipation des femmes à l'Assemblée fédérative des Amies de la Vérité. Cette dernière société, à la fois patriotique et bienfaisante, paraît avoir rencontré peu de succès, étant limitée aux ressources de la présidente Mme Leyris et de la trésorière, Mme Bouchu. Elle ne réussit guère qu'à envoyer quelques jeunes filles en apprentissage.

Condorcet, qui est un apôtre si zélé de la cause de la femme et qui ne néglige aucune occasion pour donner une forme précise à ses aspirations, emprunte « La Bouche de Fer » pour exposer ses vues sur le gouvernement. C'est lui qui le 3 juillet 1790 demande le premier l'admission des femmes au droit de cité.

Beaucoup de femmes entraient dans les associations politiques avec une grande ardeur. Elles comprenaient la gravité de l'enjeu qu'elles mettent dans la vie publique où elles apportent non pas seulement un souci individuel, mais la responsabilité de l'enfant et de la famille. Les années douloureuses de la Révolution, la patrie en danger, l'appel aux armes de 92, et le dur sacrifice volontaire des êtres chers montrèrent à la femme le lien étroit qui solidarise la famille et la patrie. Elle ne pouvait rester indifférente dans une crise où les événements publics avaient une répercussion si proche sur la vie intime du foyer.

Et c'est pourquoi la femme du peuple qui plus que toute autre eut à subir les dures nécessités imposées par les événements, ainsi qu'en témoigne le Cahier des plaintes et doléances des dames de la Halle et des marchés de Paris, devint la terrible vestale des bacchanales révolutionnaires. Elle suscite les émeutes, entraîne mari et enfants et fait marcher les milices nationales. Les poissardes en particulier sont considérées comme les Amazones de la Révolution, elles font partie de toutes les fêtes et ne se contentent pas de prêter serment de civisme, elles veulent s'ingérer dans les affaires de l'Etat, présenter leurs observations.

Les femmes appartenant aux clubs révolutionnaires jurent de ne jamais prendre un aristocrate pour mari. Elles décrètent également que si les hommes sont assez lâches pour ne pas faire sanctionner le décret sur la constitution civile du clergé, « quatre légions de femmes de cœur se mettront en marche pour différentes expéditions ». Marat les félicite de leur patriotisme.

Ce n'est qu'au lendemain du 31 mai après la chute des Girondins que les Jacobins leur deviennent hostiles. N'est-ce pas une femme qui à la réunion générale de l'Evêché « a pris une initiative violente et dépassé de beaucoup la fureur des hommes? » D'autre part, l'ardeur excessive des républicaines, les désordres causés par les poissardes amenèrent la défaveur des sociétés de femmes.

Dès lors, la Convention interdit aux femmes de s'assembler. Deux Jacobins Chabot et Bazire dénoncent les sociétés féminines comme une influence usurpatrice et n'en est fait de la vie politique de la femme. Après leur avoir interdit les assemblées politiques, Chaumette renvoie assez brutalement les femmes qui se présentent en bonnet rouge. Nous ne sommes plus au temps de Charles VI, dit-il, la République n'a pas besoin de Jeanne d'Arc. L'époque sanglante de la Terreur qui tient les femmes tremblantes éloignées du Forum, les empêche de reprendre leur influence compromise.

Cependant de grands noms subsistent à travers cette époque troublée. Nul n'oubliera celles qui furent les grandes initiatrices du mouvement moderne que nous appelons aujourd'hui le féminisme. Théroigne de Méricourt, Olympe de Gouges, Mme Roland sont des noms qui passeront à la postérité. Il convient d'y ajouter la foule anonyme des femmes qui prirent part aux grandes journées de la Révolution. « Les hommes ont fait le 14 juillet, dit Michelet, les femmes le 6 octobre. Les hommes ont pris la Bastille royale, les femmes ont pris la royauté elle-même, l'ont mise aux mains de Paris, c'est-à-dire de la Révolution. »

Qui peut dire ce que furent les fêtes à l'aurore de cet avènement de la Liberté! Qui peut exprimer ce que furent leur sacrifice et leur dur martyre à l'appel aux armes, au départ douloureux et enthousiaste de 92! Nul ne saura jamais. Celles qui paient l'impôt du sang, celles qui portent plus que tous le poids des malheurs publics n'ont-elles pas le droit et le devoir de partager les pouvoirs qui président aux destinées de la patrie?

Si nous comparons ce que fut la vie de nos aïeules à la nôtre, si nous comparons leur enthousiasme et leur passion à notre propre activité, il faut que nous y trouvions les mêmes principes de renouvellement qui inspirent les grandes œuvres sociales.

Après plus d'un siècle, la pensée de ces pionnières du féminisme reste encore un idéal irréalisé. Ni les droits politiques, aucune part aux fonctions publiques n'ont encore été accordés à celles qui ont payé de leur sang sur l'échafaud l'avènement de la Liberté. Majeure et responsable de la guillotine, au fond d'une prison, la femme est restée mineure dans la famille et dans la société lorsqu'il s'agit de ses droits. Mais son regard reste attaché sur les fières Amazones de la révolution. Leur exemple lui montre le chemin de l'avenir.

Daniel Lam...

TREIZIEME ANNEE — N° 491

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . Un an. 8 fr.
ETRANGER . . . . — 10 fr.

LE NUMERO :

FRANCE . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —

Aux bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09

ANNONCES
Agence Parisienne de Publicité
16, Rue Drouot, Paris
TÉL. : OUT. 55-38

A NOS LECTEU

En réponse aux nombreux ap... abonnés de *La Française* qui on... pour s'informer de la santé de ... directrice, nous faisons savoir qu... subi une grave opération, heureus... bien réussie, elle est actuellem... retour chez elle et en convalesc... mais le rétablissement complet... long, et bien qu'elle compte rep... bientôt la direction générale du jo... elle devra nous priver pendant ... longtemps encore de ses articles.

Voyons larg

Il se donne en ce premier tri... de 1919, à l'Union pour la Véri... entretiens bien intéressants sur... grands réformateurs français. D... cho dernier, M. Maxime Leroy ... parla de Proud'hon et de Fourier, ... fut, deux heures durant, un four... ment d'idées — encore neuves ! ... se levèrent des premiers jours du... dernier. Coopération — bien qu'il ... employé le mot — féminisme, re... la terre, éducation du petit enfa... nées industrielles, Société des N... Fourier a tout prévu, même le perc... de l'isthme de Panama, et bien d'... choses encore dont le seul énoncé ... sans doute hausser les épaules ... esprits avancés de ce siècle. Tais... donc encore. Il en est tant qu'on ... prendre à ce prophète! entr'autre... de la maison coopérative (ne dis... le phalanstère) avec sa cuisine ... restaurant communs, ses apparte... séparés, son jardin d'enfants, do... hôtels pour jeunes filles seules n... que la première ébauche. Sur ces... sons, destinées, nous en sommes ... vaincus, à voir le jour, nous revie... d'ailleurs bientôt, à propos sans ... d'un projet intéressant bien qu'i... piet encore, qui s'élabore, croyons-... à la section du Commerce du C... National. Ce que nous voudrions a... d'huï mettre en lumière, ce sera ... un fait ou un projet courant, à ... sion de l'exposé de M. Maxime ... qu'une manière de voir sur laquel... insisté, commune à nos trois ... réformateurs, Saint-Simon, Four... Proud'hon, et qui nous paraît féco... méditer. Si différents, opposés ... sous tant de rapports, un caract... unit : « celui d'une vision étend... l'avenir. » Ils voyaient large, n... bon dit ; ils ne se contentaient ... réformer le monde par un tout ... détail insignifiant à modifier l'ens... Ils voyaient cet ensemble et l'o... aient.

Nous avons bien perdu, il faut ... connaître, de cette manière hâr... la guerre ne nous y force, no... manions guère le monde, même ... imagination, même nous autres ... nistes. « *Qui trop embrasse mal ét...* dit un proverbe devenu cher aux ... gais du siècle dernier. Aussi à n'en... ser que des bribes de réformes, ... fort peu réformé depuis quarante ...

Je pense, pour ma part, qu'il es... que aussi difficile de réaliser une ... réforme qu'une grande et que d... dernier cas seul l'effort paie. Il m... Me aussi que si nous nous m... résolument à l'œuvre nous pou... beaucoup ; le plus grand mal vi... cette crainte d'oser qui nous tien... combien de temps la Société d... tions aurait-elle été considérée c... l'utopie de cerveaux un peu fêlé... guerre n'était venue ! Faut-il at... de pareilles catastrophes pour ... progrès se réalise ?

Si réellement nous autres fe... commes appel